

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2023

### Présent-e-s

Bureau :	HALIMI	Hysri	PS	Président
	CLERC	Tobias	DC-VL	2 <sup>e</sup> vice-président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	1 <sup>er</sup> secrétaire
	NOBS	Cyril	UDC	2 <sup>e</sup> secrétaire
	RHEINER	Fabrice	MCG	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BETTENCOURT	Jenny	Ve (suppléante)	
	BILLET	Isabelle	MCG	
	BOCCARD	Damien	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	DC-VL	
	BROCARD	Eric	PS	
	BUCHER	Denis	Ve	
	DELUERMOZ	Cosima	DC-VL	
	DIMOPOULOS	Elisa	PS	
	FABRE	Michel	PS	
	FERATI	Bektesh	UDC	
	FONTANINI	Marco	PS	
	FROIDEVAUX	Etienne	Ve	
	HARTMANN	Esther	Ve [arrivée 18:45]	
	HUSANOVIC	Sanida	MCG	
	ISWALA	Placide	PS	
	LORENTZ	Sébastien	PLR	
	LOUREIRO	Daniel	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	SANCHEZ	Francisco	PS	
	SCANDURRA	Alessandro	DC-VL	
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	
	SERRANO	Philippe	PLR [départ 20:00]	
	TRIPPEL	Martin	UDC	
	WILLI	Pierre-Henri	PLR	

<b>Excusés :</b>	HILLEMANN	Hartmut	PS	
	SEEGER	Pascal	DC-VL	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	UM	Esther	Ve	1 <sup>ère</sup> vice-présidente

<b>Absent :</b>	GAETANINO	Marco	HP	
-----------------	-----------	-------	----	--

**Assistent à la séance**

TREMBLET	Laurent	PDC	Maire
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative
CORNUZ	Eric	Ve	Conseiller administratif

---

MCG	Mouvement des citoyens genevois	PS	Parti socialiste
DC-VL	Parti démocrate-chrétien et Verts libéraux		
UDC	Union démocratique du centre		
PLR	Parti libéral-radical	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Délibération n° 2023-07 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.
6. Délibération n° 2023-08 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 28'990'000.-** destiné à la rénovation de l'école de Meyrin-Village et à des aménagements extérieurs aux abords de l'école.
7. Délibération n° 2023-10 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022.
8. Délibération n° 2023-11 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir.
9. Délibération n° 2023-12 relative à une demande de crédit budgétaire supplémentaire 2023 de **CHF 48'494.-** destinée à réintroduire le montant correspondant à la réduction linéaire de 2% sur les subventions.
10. Délibération n° 2023-14 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de **CHF 57'340.-** (charges sociales comprises) destiné à la création d'un poste d'assistant-e de direction, au service de la culture, à durée indéterminée pour un équivalent en taux d'activité de 100% dès septembre 2023 et de deux postes de patrouilleur-se-s scolaires à durée indéterminée pour un équivalent en taux d'activité de chacun 32,5% dès fin août 2023.

11. Délibération n° 2023-04a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'253'000.-** en vue de substituer la totalité des productions de chaleur au mazout du patrimoine administratif et financier par des agents énergétiques provenant de sources renouvelables et de récupération. **Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments** (D. Boccard, Ve).
12. Résolution n° 2023-04 présentée par M. Hysri Halimi, au nom du Parti Socialiste, M. Damien Boccard au nom des Verts, et MM. Fabien Grognez et Tobias Clerc, demandant le jumelage de la commune de Meyrin avec la commune de Viti, au Kosovo.
13. Résolution n° 2023-05 présentée par MM. Marco Fontanini et Francisco Sanchez, au nom du Parti Socialiste de Meyrin-Cointrin, et M. Fabrice Rheiner, au nom du MCG, demandant la mise en place d'un sondage afin d'évaluer le degré de satisfaction auprès des acteurs concernés par la prestation de restauration scolaire.
14. Motion n° 2023-01 présentée par M. Maurice Amato, au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, demandant d'étudier le remplacement de la glace de la patinoire extérieure par une surface synthétique.
15. Annonces de projets.
16. Propositions individuelles.
17. Questions.

\* \* \*

**M. Halimi** ouvre la séance en annonçant la disparition de M. Pierre Pachoud, le 17 avril dernier. M. Pachoud a été conseiller municipal de 1971 à 1975, conseiller administratif de 1974 à 1991 et maire en 1977-1978, 1981-1982, 1985-1986, 1987-1988 et 1990-1991. Il était également le père de M. Stéphane Pachoud, ancien conseiller municipal. En hommage à la mémoire de M. Pierre Pachoud, il prie l'assistance de bien vouloir se lever pour observer une minute de silence.

*[L'assemblée se lève et rend hommage à l'ancienne personnalité politique].*

**M. Halimi** procède aux salutations d'usage. En préambule, il souhaite un bon retour aux conseillers administratifs, Mme Leuenberger et M. Cornuz. Il tient à remercier également Mme Salerno et M. Cramer pour le travail effectué durant trois mois et précise qu'il va leur adresser un courrier de remerciements au nom du Conseil municipal.

**M. Pierre Boccard** déclare :

" Enfin vous revoilà ! Alors qu'outre-manche, Charles attend avec impatience son couronnement, votre retour scelle définitivement la fin du règne de Laurent Tremblet, alias Lolo 1<sup>er</sup>, salvatore mundi. Ce dernier a porté durant votre absence de nombreuses casquettes, en essayant de répondre à toutes les sollicitations. Une grande charge, mais qui, par certains aspects, j'en suis sûr, ne lui a pas déplu.

Après avoir accusé le coup, le Conseil municipal qui aurait pu se diviser, s'est bien au contraire, fédéré au-delà des clivages politiques, pour assurer la continuité des dossiers en cours et le bon fonctionnement des relations avec l'administration. Les problèmes de gérance ne pouvaient plus être occultés. C'est pour cette raison que l'ensemble des partis, au travers de leurs chefs de groupe et avec le président du Conseil municipal, a saisi la Cour des comptes, ceci afin de faire la lumière sur le mal qui gangrénait les relations entre les personnes au sein des services. Et enfin pour apporter le remède qui permettra de rétablir une situation stable et sereine.

Nous sommes certains que le Conseil administratif saura prendre les mesures nécessaires pour assurer à l'avenir, un bon fonctionnement. Entre temps, nous avons eu le plaisir d'accueillir nos deux administrateurs délégués par le Conseil d'Etat, Mme Sandrine Salerno et M. Robert Cramer, qui ont œuvré pour faire avancer les dossiers engagés. Qu'ils soient ici officiellement remerciés pour leurs éclairages et leurs compétences. Nous sommes passés de la lampe-torche au projecteur longue portée, de l'omnibus au TGV.

Alors que vous étiez à quai, le train a poursuivi sa route. Dans le dédale de projets à venir ou en attente, le Municipal a prédéfini des priorités. Sachez qu'il faudra en tenir compte.

Cette période nous a permis de reprendre contact direct et de resserrer les liens avec l'administration. L'audition des chefs de service du dicastère de M. Laurent Tremblet a répondu à une attente de longue date. Nous espérons bien renouer ce dialogue lors de la présentation du prochain budget.

Alors bienvenue pour continuer à travailler le futur de Meyrin et nous l'espérons sans faille jusqu'en 2025. "

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023.**

**Le président** soumet au vote **l'approbation du procès-verbal**, qui est accepté par 28 oui et 1 abstention.

\* \* \*

2. **Communications du Bureau du Conseil municipal.**

**a) courrier de l'ACG : décision de l'octroi de 4 millions (machinerie du Grand Théâtre)**

**M. Halimi** a reçu un courrier de l'ACG daté du 24 avril annonçant l'entrée en force de la décision d'octroi par le Fonds intercommunal à la ville de Genève d'une subvention de 4 millions destiné à la rénovation des machineries du Grand Théâtre.

**b) Ethnopoly : jeu des élèves de 7P, dont le but est de promouvoir la diversité culturelle et les institutions municipales**

**Le président** indique que cet évènement aura lieu le vendredi 9 juin 2023 toute la journée. Il demande si quelques volontaires du Municipal accepteraient de tenir le poste dédié au Conseil municipal. Il précise que Mme Um sera présente en tant que présidente.

c) **Course à travers le Coteau de Bernex**

**M. Halimi** déclare que cette course a eu lieu le dernier weekend d'avril et que Meyrin a présenté une équipe qui a fièrement arboré les couleurs meyrinoises, composée de MM. Fontanini, Sanchez, Loureiro, Rheiner et lui-même. Il les remercie. En ce qui concerne le classement, il propose d'en parler durant la pause *[rires]*.

\* \* \*

3. **Communications du Conseil administratif.**

**Fin du mandat des deux administrateurs délégués par l'Etat et retour des deux conseillers administratifs**

Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à Mme Sandrine Salerno et M. Robert Cramer pour le travail effectué durant l'absence des deux conseillers administratifs. Nous avons pu bénéficier de leur expertise, tant l'ensemble de l'administration communale qu'à titre personnel, et ainsi permettre le traitement des affaires courantes durant cette période.

De même, je me réjouis de retrouver Mme Leuenberger et M. Cornuz, qui ont repris leur fonction jeudi 27 avril, et de poursuivre notre mandat au sein de l'exécutif.

\*\*\*\*

**Révision de la gouvernance dès le 1<sup>er</sup> juin 2023**

Après plus de deux années de fonctionnement dans cette législature (juin 2020), la gouvernance partagée entre les membres du Conseil administratif et le collège des secrétaires généraux est perçue comme peu lisible tant au sein même de l'administration, et notamment auprès des responsables de service, que vis-à-vis des instances et organisations politiques externes.

Le portage de la politique financière et du budget annuel auprès du Conseil municipal, opéré par tournus sous la responsabilité du maire, ne facilite pas son implication. Une perception de responsabilité politique diluée est exprimée par les conseillers municipaux.

Cette gouvernance demande un effort de coordination entre les différentes instances qui semble disproportionné.

Ce constat ressort aussi au niveau des résultats de l'enquête de satisfaction et de motivation du cercle de la direction élargie effectuée en 2021.

Il se reflète également au travers de demandes de la direction élargie de clarifier les rôles et les responsabilités de chacun.

Le Conseil municipal a d'ailleurs interpellé la Cour des comptes sur la bonne gouvernance des ressources humaines et sur son sentiment que le Conseil administratif n'était pas suffisamment soutenu.

Fort de ces constats, le Conseil administratif a décidé d'un plan d'action en trois temps.

### **Action en 3 temps**

**Dans un premier temps**, le Conseil administratif, souhaite apporter une orientation différente dans la gouvernance actuelle afin de:

- mettre en place une gouvernance plus simple et plus directe ;
- redistribuer les responsabilités afin de gagner en clarté ;
- privilégier les responsabilités individuelles aux responsabilités collectives lorsque cela s'avère plus efficace et efficient ;
- donner un sentiment de transparence et de fluidité vis-à-vis de l'ensemble de l'administration et des entités externes.

**Dans un deuxième temps**, le Conseil administratif travaillera sur la révision et la reformulation de sa politique de gouvernance et de ses principes adoptés dans la législature précédente. Il les souhaite accessibles, fidèles aux valeurs et à notre ADN, portés et incarnés par l'ensemble de l'administration.

**Enfin, dans un troisième temps**, le Conseil administratif, souhaitant travailler plus étroitement et directement avec la direction élargie, viendra challenger le résultat de ses travaux et surtout clarifier ensemble les rôles et les responsabilités de chacun, ceci dans la continuité du travail entamé depuis le premier séminaire CA-direction élargie de décembre dernier.

### **La première étape avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2023**

Dès le 1<sup>er</sup> juin 2023, le service des finances, le service des systèmes d'information et le service des ressources humaines seront retirés du département du secrétariat général pour être rattachés directement aux dicastères politiques gérés par les Conseillers administratifs ;

La réduction du périmètre des activités du département secrétariat général implique la suppression des fonctions secrétaires générales adjointes;

Les services et les activités de soutien - anciennement processus de support - sont redistribués de la manière suivante :

#### **a) Le secrétariat général :**

Cette entité sera la seule qui sera rattachée au Conseil administratif *in corpore*. Les décisions seront portées par la/le Maire. Elle sera sous la responsabilité du secrétaire général. Elle sera composée des activités suivantes :

- Le secrétariat politique (assistance au Conseil administratif et Conseil municipal principalement) ;
- Le service communication et affaires économiques ;
- La personne en charge du système interne de gestion durable ;
- Une personne en charge du système de contrôle interne (SCI) avec un profil d'auditeur interne, dont le poste sera à pourvoir dès que possible ;

- Une personne en charge de la gestion du portefeuille des projets stratégiques et transversaux et du soutien des démarches coopératives avec un profil de coordinateur et gestion de projets, dont le poste sera à pourvoir dès que possible ;
- Il est nécessaire de prévoir un secrétaire général suppléant qui sera chargé du remplacement du secrétaire général pendant ses congés et absences. Vu l'importance du domaine des finances, le secrétaire général suppléant est à désigner en la personne responsable du service des finances.

**b) Le service des ressources humaines :**

Ce service dépendra dorénavant du dicastère de Nathalie Leuenberger (développement social et emploi, petite enfance et culture).

Il sera sous la responsabilité du/de la responsable des ressources humaines en cours de recrutement, auquel seront également rattachées :

- La personne en charge de l'accompagnement et repositionnement professionnels ;
- La personne en charge de la santé et sécurité au travail.

Jusqu'à l'engagement de la nouvelle personne, le secrétaire général continue à assurer l'intérim.

**c) Le service des finances**

Ce service dépendra dorénavant du dicastère de Laurent Tremblet (environnement, état civil, gérance et entretien des bâtiments et des sports).

La personne en charge du service des finances assumera également le rôle de secrétaire général suppléant.

Le Conseil administratif a la volonté de renforcer la fonction des finances, de poursuivre le développement du contrôle de gestion et de la comptabilité analytique. La responsable actuelle continuera à représenter Meyrin au sein de la commission utilisateurs du service intercommunal d'informatique (SIACG) et pilotera, avec l'appui du responsable du service des systèmes d'information, l'évolution des besoins métiers en matière de systèmes d'information.

**d) Le service systèmes d'information**

Ce service dépendra dorénavant du dicastère d'Eric Cornuz (aînés, sécurité municipale, urbanisme, travaux publics et énergie) dont le magistrat responsable représente la Commune au SIACG. Le service reste sous la responsabilité de l'actuel responsable de service.

Concernant les personnes directement touchées par ces modifications, des discussions vont s'ouvrir quant à leur futur rôle dans l'organisation.

Nous souhaitons ici préciser que toutes ces décisions sont motivées exclusivement par des mesures organisationnelles à la suite des constats que nous avons faits. Nous sommes conscients que ces décisions peuvent avoir des impacts plus ou moins importants pour les uns et les autres. Nous réitérons notre confiance à tous et sommes convaincus que nous franchirons cette étape ensemble.

\* \* \*

4. **Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.**

*Séance du 13 septembre 2022, question de Mme Billet*

**Place sur l'estrade pour Fabrice Rheiner, membre du Bureau**

Nous sommes malheureusement limités par la configuration de la salle du Conseil municipal et ne pouvons accueillir au maximum que 5 représentants des groupes politiques du Conseil municipal sur l'estrade du Bureau.

Dès qu'il y a plus de 5 groupes qui atteignent le quorum aux élections municipales, nous rencontrons ce problème, lequel a fait néanmoins l'objet d'une discussion entre les chefs de groupe, après les élections et avant le début de la législature. Il en est ressorti que le groupe politique ayant le plus petit nombre de représentants au Conseil municipal est celui qui ne peut être représenté sur l'estrade.

Il convient toutefois de rappeler que le membre du Bureau ne se trouvant pas sur l'estrade bénéficie, à l'instar des autres membres du Bureau, d'un jeton de présence plus élevé (55.- l'heure de séance) que celui des autres membres du Conseil municipal (45.- l'heure de séance).

\*\*\*\*

*Séance du 31 janvier 2023, question de M. Bucher*

**Interdiction de fumer aux arrêts des transports publics**

A l'automne 2022, le projet de règlement modifiant le règlement d'application relatif à la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (K1 18.01) avait fait l'objet d'une consultation auprès de l'ACG. Cette dernière avait alors formulé une série d'amendements audit règlement, lesquelles ont été refusées.

Malgré une relance effectuée début avril, l'ACG est toujours en attente d'un retour de la part du département de la sécurité, de la population et de la santé, notamment sur la question de la mise en place de la signalétique devant être apposée.

En conséquence, nous attendons donc que l'ACG relaye ces précisions avant de prendre des mesures visant la mise en œuvre de ce règlement d'application.

\*\*\*\*

*Séance du 28.03.2023, question de E. Hartmann*

**Augmentation de trafics de drogue et incivilités aux abords de l'école de Monthoux**

La police municipale a mené une enquête de proximité auprès des habitants, des différents gardiens d'immeuble, du concierge de l'école ainsi qu'auprès de la responsable de l'EVE de Monthoux.

Il n'est fait état d'aucun phénomène particulier, ni de problème d'incivilité. La présence de jeunes, qui se rassemblent quelques fois à proximité de l'école, ne cause aucune nuisance sonore, ni dégradation de biens pour le moment.

Les diverses patrouilles déployées sur place par les agents ont relevé des lieux propres et calmes.

La police municipale continuera à être vigilante et prendra régulièrement des informations auprès du voisinage. L'entreprise de sécurité privée SPS, qui assure une surveillance nocturne des bâtiments publics communaux, a également été informée afin d'accorder une attention toute particulière.

En cas de faits avérés, la police cantonale sera avisée sur les problématiques rencontrées.

\* \* \*

5. **Délibération n° 2023-07 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.**

**M. Tremblet** rappelle que selon les statuts de cette jeune fondation intercommunale, les 11 communes partenaires doivent voter les comptes 2022 de la Fondation. Comme fait marquant, on peut relever au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'intégration de la commune de Prégny-Chambésy. Russin, peine à être convaincue, même si le travail se poursuit. Le Conseil s'est réuni à trois reprises l'année dernière sous sa présidence et a pu constituer ses trois commissions de travail. La première est celle des sports, qui a pour objectif de définir plus finement le programme des constructions. La commission des travaux s'est penché principalement sur le cahier des charges de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, qui sera recruté dans le courant de cette année. Enfin, la commission des finances a comme objectif de consolider et mettre à jour le plan financier initialement prévu. Le rapport et le rapport détaillé se trouvent en pièces jointes de la délibération. Pour l'instant, la commune de Meyrin gère le plan financier et les parts correspondantes sont refacturées aux 10 autres communes. Le total des charges pour l'année 2022 se monte à CHF 14'624.25 et 50'000.- au revenu, soit un résultat d'exploitation de CHF 35'375.75.

La Fondation attend la procédure administrative afin que le plan localisé de quartier aboutisse, lequel traîne depuis quelques mois, et elle espère profiter du nouveau dynamisme du Conseil d'Etat pour relancer ce dossier.

Le Conseil municipal devra ensuite se prononcer sur le plan localisé de quartier, à la fin de l'année ou début de 2024.

En conclusion, **M. Tremblet** invite l'assemblée à accepter le vote immédiat.

**M. Halimi** informe que le Bureau propose un vote immédiat. Il demande au préalable si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Personne ne s'opposant au **vote immédiat**, il met aux voix ce dernier, qui est accepté par 30 oui, soit à l'unanimité.

**Mme Hartmann** rappelle que les Verts soutiendront cette délibération, mais demeurent vigilants sur le prix d'entrée à cette piscine, car l'objectif est de favoriser

le sport pour tous. De même, son groupe scrutera également l'aspect de gestion écologique : comment l'énergie va être mobilisée, quels matériaux, etc.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Halimi** soumet au vote la

**Délibération n° 2023-07 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois**

---

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois;

Vu le rapport de l'organe de révision BA Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022, du 14 avril 2023;

Conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois du 12 mai 2020;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal,

**D E C I D E**

**PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ**

d'approuver les comptes 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.

\* \* \*

6. **Délibération n° 2023-08 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 28'990'000.- destiné à la rénovation de l'école de Meyrin-Village et à des aménagements extérieurs aux abords de l'école.**

**M. Cornuz** indique que l'on arrive à la dernière étape avant l'arrivée des tractopelles à Meyrin village. Le Conseil municipal a voté le crédit d'étude le 2 février 2021 à l'unanimité, des éléments ont été présentés en commission sur le périmètre de cette rénovation et agrandissement de l'école de Meyrin village. Le projet présenté ce soir comprend également des éléments votés entre temps par le Conseil municipal, à savoir l'urgence climatique, l'étude des bâtiments communaux EPIQR+ pour l'efficacité énergétique ou encore la requalification des préaux pour en faire des espaces plus végétalisés.

La Commune pourra bénéficier de plusieurs subventions qui permettront de diminuer le montant du crédit de construction de la Commune, même si ces montants ne peuvent être budgétés à ce stade. Tous ces éléments feront l'objet

d'une présentation beaucoup plus détaillée en commission et il invite le Conseil municipal à un renvoi en commission travaux publics et entretien des bâtiments.

**M. Halimi** précise que le Bureau propose un **renvoi en commission des travaux publics et entretien des bâtiments**. Il met aux voix le renvoi, qui est accepté par 30 oui, soit à l'unanimité.

\* \* \*

7. **Délibération n° 2023-10 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022.**

et

8. **Délibération n° 2023-11 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir.**

**Le président** indique que le Bureau propose que cette délibération et les deux suivantes soient renvoyées en commission des finances élargie.

**M. Tremblet** procède à la lecture du message du Conseil administratif concernant les comptes 2022 :

*Au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur de vous présenter, ce soir, les comptes annuels 2022.*

*Comme vous vous en doutez, les comptes 2022 de la commune de Meyrin ne font pas exception. Comme l'Etat et la majorité des communes genevoises, nous terminons avec un résultat positif très important, provenant principalement de recettes fiscales exceptionnelles comme annoncé par le Canton. Les résultats de certains secteurs de l'économie ont en effet été boostés par la crise économique et la guerre en Ukraine.*

*Mais avant de revenir au résultat 2022, permettez-moi de vous rappeler les enjeux de l'établissement du projet de budget 2022. Nous étions alors en 2021, nous venions de prendre connaissance des résultats 2020, et principalement d'une baisse record de plus de 8 millions des recettes fiscales des personnes morales. Cette baisse était liée aux conséquences de la mise en œuvre de la RFFA. L'année 2021, était également la deuxième année de la pandémie, avec son lot d'incertitudes pour cette crise, dont on ne voyait pas encore tout à fait l'issue. Le deuxième projet de budget de la législature restait selon les informations de l'époque sous l'influence de la RFFA et de la COVID19. Au vu de ces éléments, le projet de budget avait nécessité une adaptation de la majorité des prestations à coût constant, et pour certaines, une diminution des prestations, afin d'atténuer la hausse des charges incompressibles, dans une vision de maintien des prestations indispensables.*

*En ce qui concerne les recettes fiscales, Meyrin avait intégré à son budget une estimation fiscale supérieure à l'Etat de presque 7 millions, légèrement en dessous*

du maximum des 10% d'écart autorisé, vu la fiscalité 2020 baissière que nous venions de recevoir, et en tenant compte des indicateurs économiques d'une reprise lente. Le budget voté était pour la deuxième année consécutive déficitaire, voté par votre Conseil à CHF -6'221'418, le 17 novembre 2021.

Au printemps 2022, les comptes 2021 terminaient avec un ajustement important de recettes fiscales sur les correctifs, les baisses fiscales liées à RFFA estimées pour 2020 ne se sont pas réalisées. Nous avons ainsi reçu pour l'année 2020 des correctifs d'impôts en 2021 de plus de CHF 6 millions.

**RESULTAT 2022 :**

Plus de quinze mois plus tard, soit en début 2023, la baisse annoncée des recettes fiscales liées à RFFA n'est plus qu'un mauvais souvenir, COVID a laissé quelques traces, surtout en début d'année 2022. Hélas, personne n'avait imaginé qu'en février 2022, la guerre éclaterait aux portes de l'Europe entre la Russie et l'Ukraine. Parallèlement, l'Europe entrerait dans une crise énergétique sans précédent.

Contre toute attente, les comptes 2022 bouclent avec un gain record de CHF 22'723'387, au lieu des CHF -6'221'418 estimé.

**Voici les premières analyses des recettes fiscales :**

Les comptes finissent avec des recettes fiscales totales supérieures de 36 millions au budget. La majorité de cet écart est liée aux recettes fiscales d'une poignée d'entreprises dans les secteurs du commerce international, dont les résultats sont en lien direct avec la crise énergétique.

**Recettes fiscales personnes physiques et personnes morales :**

L'Etat est chargé de traiter pour les communes les impôts sur les personnes physiques et morales. Il établit les comptes fiscaux, les estimations fiscales, et se charge de la taxation. Ainsi la production complète d'une année fiscale n'est connue que plusieurs années après le début de la taxation. Les déclarations fiscales 2022 étant complétées en 2023, l'administration cantonale estime les recettes fiscales de l'année sur la base de l'année précédente, ce qui constitue un facteur d'incertitude important, sachant que la production de l'année précédente n'est pas finalisée. De plus, le pourcentage de notification impacte fortement sur la fiabilité de l'estimation.

Dans ses estimations budgétaires, l'Etat ne tient pas compte des impacts potentiels liés à l'augmentation de la population ou du nombre d'entreprises et de leurs employés dans la Commune. Il revient au Conseil administratif de le faire. Cette tâche complexe est faite avec circonspection par le Conseil administratif. Notre estimation 2022 était ainsi de CHF 6'611'904 supérieure à celle de l'Etat, soit de près de 9% (2021 : CHF 6'732'877, +10% supérieure à celle de l'Etat).

Dans les comptes 2022, les recettes fiscales des personnes morales et physiques 2022, incluant les correctifs des années précédentes, sont finalement de 38%, soit CHF 31'295'128 supérieures au budget (en 2021 : +20%, CHF +15'411'442 et correspondaient principalement à des correctifs RFFA 2020 et 2021).

Pour les personnes morales, nous avons un écart positif de 28 millions. 26 millions de cet écart mirobolant concerne l'année 2022, dont 80% s'explique par les recettes dégagées dans le secteur des intermédiaires du commerce, soit le commerce international boosté par la crise énergétique. 10% concerne les recettes des nouvelles entreprises. 10% concerne une poignée d'entreprises dans le secteur de l'horlogerie, de la chimie, industrie pharmaceutique et banques-assurances. L'écart sur les correctifs des années précédentes se montent à 1.8 millions, dont plus d'un

*million lié à un bénéfice exceptionnel d'une entreprise en 2021. En ce qui concerne l'impôt sur les personnes physiques, l'écart positif est de CHF 2.8 millions. L'écart sur les recettes 2022 représente une hausse de CHF 1.4 millions. Le solde de CHF 1.4 millions provenant de correctifs des années précédentes. Dans cet écart est incluse l'extourne de 2.4 millions du solde de la provision établie à la demande de l'Etat lors du changement de méthode comptable pour l'impôt à la source.*

*Vous l'aurez compris, l'écart 2022 sur les personnes morales et physiques est un surplus bienvenu, certes, mais dont la majorité, plus de 30 millions, est non pérenne. Au niveau du fonds de péréquation, qui est alimenté par 20% des recettes fiscales des personnes morales de l'ensemble du territoire, les recettes sont en hausse également. L'écart positif pour Meyrin est de CHF 1'000'925 (2021 : CHF 1'223'097).*

### **Taxe professionnelle :**

*Le montant de la taxe professionnelle se monte à CHF 17'711'157 (2021 : CHF 17'526'958), soit de CHF 3'711'157 supérieur au budget. Sur la totalité du montant, CHF 15'903'000 concerne les taxations 2022, le solde de CHF 1'808'157 est lié aux taxations d'années antérieures. En 2022 nous avons passé de 2'182 à 2'287 contribuables, soit une hausse de 4.8%. Pour rappel, le budget 2023 de la taxe professionnelle a été monté de 3.1 millions pour inclure la hausse pérenne des deux dernières années. En totalité, les recettes fiscales 2022, sont donc de CHF 36'023'573 supérieures au budget (2021 : 20'161'497). Nous pouvons bien évidemment nous en réjouir, mais devons garder en ligne de mire, que la majorité de celles-ci comme vu plus en amont, ne sont pas pérennes et le solde intégré à nos budgets. Il y a également lieu de se rappeler que les écarts de 2021 étaient principalement liés aux correctifs d'estimations RFFA 2020 et 2021.*

*INVESTISSEMENTS : En 2022, nos charges d'investissements s'élèvent à CHF 28'579'499 (2021 : CHF 28'820'319) et les recettes à CHF 3'523'632 (2021 : CHF 11'595'818), soit CHF 25'055'867 (2021 : 17'224'501) d'investissements nets.*

### **EMPRUNT**

*Les emprunts totaux n'ont pas évolué en 2022. Les recettes fiscales supplémentaires 2021 liées aux correctifs RFFA de 2020 ont permis de financer l'entier des investissements 2022. Nous avons donc un montant d'emprunt total de CHF 55'000'000 au 31 décembre 2022 (2021 : CHF 55'000'000).*

### **CONCLUSION**

*L'année 2022 nous a permis de reprendre peu à peu la vie d'avant la pandémie. Son actualité a été frappée par une autre crise, celle liée au déclenchement de la guerre en Ukraine qui a engendré une crise énergétique et migratoire majeures. Ces crises ayant des impacts différenciés.*

*Pour le côté financier, nous l'avons vu, des recettes fiscales mirobolantes nous permettent de finir avec un résultat positif exceptionnel. Ce résultat n'est pas de la trésorerie, même s'il a entraîné une hausse de celle-ci en février 2023, qui nous a permis de rembourser un emprunt de CHF 15'000'000 et de ne pas aller faire un nouvel emprunt à ce stade.*

*Nous ne pouvons toutefois pas oublier toute la problématique sociale induite par la guerre, avec l'arrivée continue de réfugiés de guerre en Suisse et de fait aussi à Meyrin. Un travail énorme est fourni par notre administration en lien avec les instances cantonales, afin de permettre l'accueil de ces personnes sur notre territoire. Nous pensons plus particulièrement aux enfants qui rejoignent les bancs*

*de nos écoles. L'intégration de toute cette population à notre environnement, le temps de leur vie d'immigrés. Une situation dont la durée n'est pas encore estimable, mais il est vraisemblable que certaines de ces personnes seront nos futurs concitoyens. 2022 a toutefois aussi eu son lot de bonnes nouvelles. Meyrin a obtenu le Prix Wakker. Le Conseil fédéral a choisi notre ville pour sa première sortie annuelle. Et surtout, nous avons pu reprendre nos activités en présentiel, organiser nos fêtes emblématiques, recommencer les activités sportives, rendre nos prestations à la population comme nous en avons l'habitude.*

*Avant de conclure, permettez-moi de regarder un peu vers demain. Les comptes 2023 pourraient nous réserver une belle surprise également, la situation économique étant inchangée à ce stade. Mais l'horizon reste incertain malgré cette embellie. La fin de la taxe professionnelle approche, elle nous est annoncée pour 2024. Nous pouvons déjà dire que Meyrin y perdra quelques plumes, péréquation oblige, et ce malgré la hausse de l'imposition sur les personnes morales qui pourrait être acceptée en contrepartie. Les charges incompressibles continuent d'augmenter. Nos investissements et les charges qu'elles induisent seront importantes. L'équilibre budgétaire ne sera pas simple à trouver sans une hausse pérenne des recettes fiscales.*

*J'aimerais conclure en adressant tout d'abord mes remerciements à l'ensemble de nos collaboratrices et nos collaborateurs qui, jour après jour, par vents et marées, mettent leur professionnalisme et leurs compétences au service de notre administration et de nos administrés. En particulier, au service des finances qui n'a pas ménagé ses efforts ses dernières semaines pour compiler et analyser l'ensemble de ces données.*

*Nous remercions également le Conseil municipal pour son soutien et l'ensemble de la population pour sa confiance.*

*Comme de coutume, nous vous proposons de renvoyer les comptes à l'étude dans les commissions organisées et agendées.*

**M. Halimi** déclare que le Bureau se joint également aux remerciements du Conseil administratif. Il demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il ouvre les débats.

**M. Fabre** donne la position du parti socialiste :

"Il est d'usage de se féliciter et de se réjouir de pareils chiffres. Alors, réjouissons-nous !! Mais dans le fond, c'est le Conseil municipal qui est le dindon de cette farce en subissant la dictature des budgets déficitaires. Il faut vraiment se poser la question de la valeur ajoutée d'un municipal pour élaborer un budget dans de pareilles circonstances. Nous nous chamaillons sur des modifications budgétaires inférieures aux jetons de présence que nous touchons. C'est juste, osons le terme, ridicule !

Avec ces comptes, nous allons augmenter nos capacités d'autofinancement à des niveaux stratosphériques. En revanche, nous ne pouvons pas mettre en place les politiques publiques pour lesquelles nous sommes élus. Je pense à la justice sociale. 40% des ménages en Suisse peinent à boucler les fins de mois. Nous ne pouvons pas faire fonctionner la redistribution, nous ne pouvons pas doter l'administration des moyens nécessaires pour aider les plus vulnérables. Nous avons de plus en plus de gens qui, avec leur travail, n'arrivent plus à vivre

décemment et en même temps, les bénéfices des entreprises explosent. L'ascenseur de la redistribution est totalement en panne.

Je pense également à la justice climatique. Pas moyen de doter le Fonds énergie de sommes plus ambitieuses, pas moyen de doter le projet COMETE de moyens adéquats et je pense que les autres groupes sont faces aux mêmes problèmes avec d'autres propositions. Bref, nous sommes pieds et poings liés à la dictature des budgets déficitaires. Il est vraisemblable que certaines entreprises ont fait de juteux bénéfices avec la guerre en Ukraine. Si nous mettons bout à bout tous ces arguments, cet excédent historique, aussi réjouissant qu'il soit, est juste un pur scandale.

Ces comptes ont également un impact sur le budget 2023. Nous avons demandé en commission une version plus optimiste du budget en tenant compte d'un excédent 2022 de 5 millions plutôt que d'un déficit de 6 millions. Cet excédent a un impact non négligeable sur nos futurs comptes 2023. Moins de dettes, moins de charges de la dette et des prévisions bien plus réjouissantes. Le spectre de la noirceur des prévisions semble s'éloigner. Nous avons été sèchement remis à notre place et subi les foudres de Monsieur le Maire. Alors excusez-nous, nous avons tort, ce n'était pas 5 millions de bénéfices mais sur 23 millions qu'il fallait tabler.

Heureusement, nous n'avons pas cédé, nous serions aujourd'hui la risée du Canton et surtout des Meyrinois-es.

En conclusion, nous demandons une réunion de la commission des finances pour discuter des amortissements anticipés. En 2021, 29 communes sur 45 le pratiquent. Pourquoi pas nous ? Il faut un peu prévoir le futur et simplifier les budgets si des temps plus durs arrivent vraiment. Merci d'organiser ceci rapidement et de ne pas m'obliger à poser une résolution.

Nous allons renvoyer tout ceci en commission avec un gros sentiment de frustration. Nous invitons les autres groupes à en faire autant, la frustration pouvant être optionnelle. "

**M. Pierre Boccard**, au nom du PLR, déclare rejoindre son préopinant. On a également parlé d'une réserve constituée pour les grands investissements et les grands projets. Il faudrait donc mettre tout ceci sur la table et en discuter. Il est vrai que lors de la présentation du budget, le Municipal a défié le Conseil administratif et heureusement, car l'objectif était d'évaluer la situation réelle. Or, aujourd'hui, on le sait. On parle toujours de rentrées exceptionnelles et l'on joue du violon ou de la trignollette, c'est selon. Il est donc nécessaire de rétablir un équilibre et également d'investir l'argent là où cela s'avère indispensable.

Il rejoint M. Fabre dans ses propos concernant une frange de la population qui n'arrive pas à boucler ses fins de mois, souvent des personnes âgées qui sont à l'AVS et qui n'osent même plus demander de l'aide, car cela ne fait pas partie de leur éducation. Une redistribution doit donc se faire. On parle très souvent de réfugiés, venant d'Ukraine ou d'ailleurs, que l'on accueille et soutient, mais il est important de penser à la population locale qui travaille et qui peine. Il n'est pas socialiste mais il approuve l'idée de partager les parts du gâteau, quand cela est possible.

**M. Amato**, rejoint ses deux préopinants concernant la discussion sur les amortissements anticipés, ce qui permettra d'avoir une réelle vision des budgets à

venir. On parle toujours de revenus exceptionnels et cela fait 12 ans qu'il siège au Municipal et qu'il entend ce refrain. Au bout de 12 ans, les résultats exceptionnels ne le sont plus. Il est conscient que le service des finances a fait un travail pour augmenter les revenus en faisant une analyse plus fine du terrain, mais la réalité est là : malgré ce travail, la Commune engrange des boni gigantesques : 29 millions d'écart par rapport au budget ! Il se dit très heureux que le Conseil municipal ait résisté aux propositions du Conseil administratif. Il tient à souligner que la réalité est qu'un jour, il y a une guerre en Ukraine, un autre jour, une guerre éclatera ailleurs, ce qui fait que les cartes seront toujours redistribuées. Il demande que l'on ait le courage d'investir et de donner des prestations de qualité aux Meyrinois-es. Il est nécessaire d'utiliser cet argent plutôt que de thésauriser.

De plus, il constate qu'il n'y a pas grand-chose du programme de législature mis en place, alors que le Conseil administratif disposait de 5 ans pour le faire. Certaines choses sont en route, peu, au vu des deux années de pandémie qui ont ralenti les choses, mais l'ensemble des groupes ont déposé des motions, des résolutions et des délibérations, tout est bloqué. Il attend que cela avance au plus vite.

Il soutient avec plaisir la proposition de M. Fabre de convoquer une commission des finances supplémentaires pour discuter des amortissements anticipés et il espère qu'elle pourra se faire avant l'été afin d'élaborer un projet de budget qui soit au plus proche de la réalité des moyens à disposition.

**M. Halimi** propose de soumettre au vote le **renvoi en commission finances élargie**, qui est accepté par 28 oui [sans M. Serrano ni M. Lorentz].

\* \* \*

9. **Délibération n° 2023-12 relative à une demande de crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 48'494.- destinée à réintroduire le montant correspondant à la réduction linéaire de 2% sur les subventions.**

**M. Tremblet** rappelle que le Conseil administratif souhaitait, dans son projet de budget 2023, de faire porter l'effort au personnel d'une part, et aux contribuables et aux associations d'autre part, mais le Conseil municipal s'est opposé à l'augmentation du centime additionnel et à la suppression des annuités du personnel. Il en résulte qu'aujourd'hui, seules les associations ont été touchées par la mesure d'effort. Le Conseil administratif estime, qu'il faut corriger le tir en réintroduisant cette réduction linéaire de 2% sur les subventions, au vu des résultats des comptes 2022, car cela serait faire preuve d'une injustice flagrante. Il propose un renvoi en commission finances élargie.

**M. Halimi** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

**Mme Murciano** déclare qu'elle se réjouit de cette initiative. Mais elle se dit déçue de constater qu'il n'y ait pas de délibération dans l'ordre du jour concernant le montant à disposition de la coopération au développement.

**M. Fontanini** remercie le Conseil administratif pour ce rétroactif. Il abonde dans le sens de sa préopinante et estime également qu'il faudrait réintroduire le montant au Fonds de coopération et développement. Il est toutefois regrettable que les associations doivent revoir leur budget, leur manière de fonctionner au milieu de l'année. Elles ont dû trouver les moyens pour revoir leur budget à la baisse et aujourd'hui, on va leur envoyer de l'argent supplémentaire. Il est certain qu'il sera utilisé à bon escient, mais c'est tout de même regrettable.

**M. Halimi** soumet au vote le **renvoi en commission finances élargie**, qui est accepté par 29 oui, soit à l'unanimité des votants.

\* \* \*

10. **Délibération n° 2023-14 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 57'340.- (charges sociales comprises) destiné à la création d'un poste d'assistant-e de direction, au service de la culture, à durée indéterminée pour un équivalent en taux d'activité de 100% dès septembre 2023 et de deux postes de patrouilleur-se-s scolaires à durée indéterminée pour un équivalent en taux d'activité de chacun 32,5% dès fin août 2023.**

**M. Tremblet** déclare que, toujours dans l'élaboration de son projet de budget 2023, le Conseil administratif avait demandé à ses responsables de service de limiter les demandes et avait pris la décision de ne soumettre que les postes strictement nécessaires. En précisant que, si les résultats le permettaient, le Conseil administratif s'engageait à présenter une délibération pour introduire ces postes sans attendre le prochain projet de budget. Deux situations sont urgentes et ne peuvent tolérer temps d'attente jusqu'en février 2024. Il s'agit de deux postes de patrouilleuses scolaires, identifiés comme un besoin réel et qui devraient être mis en place dès la prochaine rentrée scolaire. Par ailleurs, le poste d'une assistante de direction à 100% pour le nouveau service de la culture et sa nouvelle responsable et ce, à compter de septembre 2023. Il rappelle que les trois entités [*culture, Théâtre Forum Meyrin et la bibliothèque*] qui étaient séparées, ont été réunies depuis janvier 2023 en un seul service sous l'égide de la nouvelle responsable, qui a pris ses fonctions également à cette période. Comme on ne savait pas encore comment allait fonctionner ce nouveau service et quels seraient ses besoins, il avait été prévu d'additionner les budgets des trois entités et d'adapter selon les besoins. Il s'avère que doter ce service de ce poste est un besoin urgent. Les détails pourront être donnés lors de la commission.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Halimi** déclare que le Bureau propose un **renvoi en commission administration générale**. Il ouvre les débats.

**M. Pierre Boccard** trouve désagréable que l'on joue à nouveau de la trignolette après avoir serré la bride durant le processus budgétaire 2023, et que l'on force le Municipal à voter des postes hors budget. On entend à nouveau le mot que l'on ne

veut plus entendre : urgent ! et cela aussi est désagréable. Il rappelle qu'un poste de direction a été attribué au TFM sans passer par le Municipal. La popotte du Conseil administratif consistant à réunir les services et leurs budgets en un seul, est de la cuisine interne. Le Conseil municipal souhaite plus de clarté et les postes doivent être discutés lors de l'élaboration du budget. De plus, joindre un poste d'assistante de direction à celui de deux patrouilleuses témoigne d'un manque de respect à l'égard du Municipal. Les deux postes de patrouilleuses seront votés, car il s'agit d'un besoin réel, mais celui de l'assistant-e de direction doit pouvoir être discuté. Malgré la présentation effectuée en commission, il aimerait savoir dans l'amalgame des trois entités en un service de la culture, qui fait quoi et combien cela va coûter ? Ce poste va coûter CHF 150'000.- par année. Cette situation l'irrite au plus haut point. Et il est convaincu que même la gauche n'est pas satisfaite de cette façon de procéder. Il s'agit à nouveau de charges fixes, à savoir des charges incompressibles. Il faut donc arrêter d'engager du personnel, car si l'on continue, Meyrin sera la commune ayant engagé le plus de fonctionnaires par rapport au nombre d'habitants.

**M. Fabre** modère les propos de son préopinant et rappelle qu'il a précisé précédemment que l'on ne s'était pas donné les moyens d'une administration au service de la population. Il souhaite que l'on en discute en commission afin que le Conseil administratif puisse amener une justification correcte.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Halimi** met au vote le **renvoi en commission administration générale**, qui est accepté par 30 oui, soit à l'unanimité.

\* \* \*

11. **Délibération n° 2023-04a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'253'000.- en vue de substituer la totalité des productions de chaleur au mazout du patrimoine administratif et financier par des agents énergétiques provenant de sources renouvelables et de récupération. Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments (D. Boccard, Ve).**

**M. Halimi** donne la parole à M. Damien Boccard pour la lecture du rapport.

**M. Damien Boccard** lit le texte suivant :

*Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments tenue le 29 mars 2023 sous la présidence de M. P. Serrano en présence de M. R. Cramer (administrateur délégué par le Conseil d'Etat), et de MM. Balsiger et Poroli, respectivement co-responsable de service et chef de projets énergie au service de l'urbanisme, travaux publics et énergie.*

*Le président ouvre la séance et procède aux salutations d'usage. L'ambiance en cette ouverture de séance est globalement joyeuse.*

*Monsieur Cramer introduit le sujet en rappelant que la moitié des émissions de gaz à effet de serre à Genève sont causées par le chauffage. La commune de Meyrin a assaini la majorité de ses installations de chauffage au mazout, mais il en reste encore 5. Le crédit de la délibération permettra d'assainir les 5 dernières chaudières à mazout, sises au centre de voirie et horticole (CVH), à la ferme de la Planche, à la villa du terrain Jakob, à l'école et EVE de Champs-Fréchets et à la villa Mani.*

*L'administration déroule sa présentation en expliquant qu'actuellement, les bâtiments et équipements communaux sont en majorité alimentés par quatre types de sources énergétiques le CAD, l'électricité, le gaz et le mazout.*

*En 2022, le mazout représentait 22% des émissions de CO<sub>2</sub> des bâtiments et équipements communaux alors qu'en 2008, on était à 44%. Depuis 2008, les émissions ont baissé de 40%. L'objectif du Plan directeur communal de l'énergie est de les réduire de 60% d'ici 2030.*

*Il existe diverses alternatives de produire de la chaleur des bâtiments tels que :*

- Le raccordement au CAD ;*
- Le bois pour autant qu'il soit produit localement ;*
- Les pompes à chaleurs.*

*Les solutions les mieux adaptées aux sites où se trouvent les cinq installations au mazout sont présentées.*

*Au Centre de voirie et horticole (CVH), il est proposé de le raccorder au CAD pour CHF 373'000.-.*

*A la ferme de la Planche d'y installer un chauffage à pellet pour CHF 126'000.-.*

*A la villa du terrain Jakob d'installer une pompe à chaleur pour 156'000.-.*

*A l'école et EVE des Champs-Fréchets, de les raccorder au CAD pour CHF 406'000.-.*

*A la Villa Mani, de la raccorder au CAD pour 192'000.-.*

*Les travaux seront exécutés entre 2023 et 2025.*

*Le temps des questions est ouvert :*

*Un commissaire demande pourquoi la production de chaleur de la ferme de la Planche n'a pas fait l'objet d'un remplacement lors des travaux de ce bâtiment et si le CAD ne serait pas plus adapté. Il lui est répondu que cela ne faisait pas partie du programme et que le CAD n'est pas adapté à la taille du bâtiment.*

*Un autre commissaire s'interroge si un futur déplacement du CVH ne réduit pas l'intérêt de prévoir des travaux sur ce bâtiment. Il est répondu que ce n'est pas prévu dans un proche horizon temporel et que, dans tous les cas, le coût de cet investissement valorisera une éventuelle vente de la parcelle.*

*Un autre commissaire doute que l'Hôpital de La Tour, probable acheteur du CVH, conserve les locaux actuels. Il demande si l'on peut imaginer une source mobile de chauffage ? Il est répondu que cela coûterait largement plus et que la vente de la parcelle n'est pas imminente.*

*Un commissaire demande quelles mesures seront mises en œuvre à Meyrin entre 2026 et 2030 pour atteindre les objectifs du PDcom. Il est répondu qu'on envisage*

*la substitution de sources de gaz (environ 15 sites à Meyrin) et la rénovation de bâtiments.*

*Un commissaire demande si les raccordements du CAD, de la crèche et de l'école des Champs-Fréchets seront suffisants en cas d'agrandissement de ces bâtiments. Il est répondu que oui.*

*Un commissaire estime qu'il serait plus prudent de miser sur la géothermie ou les PAC. Il est répondu que ces deux sources demandent des investissements très coûteux et que la présence de l'accélérateur du CERN complexifie les forages.*

*La délibération est préavisée favorablement par l'ensemble des groupes.*

**Le président** remercie le rapporteur et ouvre les débats.

**M. Damien Boccard** donne lecture de la position des Vert-e-s :

"Le changement climatique est une réalité indéniable, qui nécessite des mesures urgentes pour éviter le pire. Les dernières études scientifiques confirment la nécessité d'agir et appellent les États à prendre des mesures concrètes. Les autorités ont donc la responsabilité de mettre en place des politiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En tant que politiques, nous devons agir à notre niveau. A Meyrin, nous avons la chance de disposer des moyens financiers pour contribuer à cette cause.

La délibération en question vise à remplacer les cinq dernières chaudières à mazout, ce qui réduira de 22 % les émissions de CO<sub>2</sub> des bâtiments et équipements appartenant à la Commune. Cette initiative est la bienvenue, mais elle ne suffit pas.

En effet, les chaudières à gaz, au nombre de 15, représentent plus de 28% des émissions de CO<sub>2</sub> des bâtiments et équipements de la Commune. Il est donc primordial d'envisager rapidement des alternatives. C'est pourquoi, notre groupe souhaite que le Conseil administratif présente, avant la fin de la législature, une délibération similaire à celle votée ce soir, mais visant cette fois à remplacer les chaudières à gaz.

Par ailleurs, nous nous devons d'être plus ambitieux et plus rapide dans notre programme de rénovation de nos bâtiments. Un grand potentiel d'économie existe.

Nous appelons le Conseil administratif à se fixer des objectifs plus ambitieux afin de permettre à la Commune de réduire sa dépendance aux énergies fossiles et de lutter efficacement contre le changement climatique.

Nous remercions l'administration pour le travail accompli et nous voterons favorablement cette délibération. Nous sommes convaincus que chaque action compte pour préserver notre planète pour les générations futures."

**Mme Yolande Boccard** déclare au nom du PDC/VL, à la place de M. Seeger :

"Pour mémoire, l'objectif du Plan directeur communal de l'énergie (PDComE) est de réduire de 60% les émissions de CO<sub>2</sub> de 2008, d'ici à 2030. Autant dire que c'est demain. A noter que depuis 2008, ces émissions ont baissé de 40% selon les chiffres présentés en commission. C'est bien sûr sans compter les mastodontes que sont l'aéroport et le CERN. Malgré cette belle prouesse, il ne faut pas se leurrer, c'est comme perdre du poids. Les premiers kilos sont les plus faciles à perdre. Maintenant, il est temps d'intensifier ce régime pour atteindre l'objectif visé. Cela va

passer par le changement des installations au mazout des 5 sites concernés par cette délibération. Au passage, nous restons estomaqués des CHF 406'000.- à investir pour le Centre de voirie horticole qui nous le savons, devra déménager dans 10 ans au plus tard. Encore pire pour les CHF 126'000.- de la ferme de la Planche, qui vient d'être rénovée.

Le groupe PDC-VL va voter favorablement cette délibération. En revanche, dans le futur, nous serons très attentifs que, lors de chaque rénovation, il soit immédiatement tenu compte de quitter les énergies fossiles, tel est le cas pour la quinzaine de sites qui sont actuellement chauffés au gaz, comme l'école des Champs-Fréchets."

**M. Trippel** donne la position de l'UDC :

"Le groupe Union démocratique du centre salue et approuve la substitution de la totalité des productions de chaleur au mazout du patrimoine administratif par des énergies de sources renouvelables, dans une commune qui bénéficie d'une excellente infrastructure de chauffage à distance.

Mais comme le plafonds de l'IDC sera abaissé à 350 Mj [*mégajoules*] en 2035, le patrimoine en question nécessitera des travaux qui vont au-delà du remplacement des agents énergétiques.

Nous voterons favorablement cette délibération."

**M. Iswala** fait part de la position des Socialistes :

"Notre parti est favorable et soutient la transition énergétique déjà commencée depuis 2008 pour la réduction à 60% des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici à 2030. Et ceci va répondre à l'objectif de notre plan directeur communal de l'énergie. Par conséquent, le parti socialiste Meyrin-Cointrin votera favorablement cette délibération. "

**M. Pierre Bocard** déclare, au nom du PLR :

" Mesdames, Messieurs, accrochez-vous à vos chaises.

C'est un membre d'un parti de la droite « populiste » qui vous parle.

Selon certains, notre seule intention est d'agir à court terme. Nous n'avons aucune intention de nous préoccuper de l'avenir des jeunes et du canton, nous faisons fi de l'urgence climatique et des investissements à réaliser pour la transition énergétique ou le soutien à la formation et la culture, nous agirions seulement pour une minorité de privilégiés... [*extraits de la lettre envoyée aux jeunes Meyrinois par les Verts et les Socialistes.*]

Pour communiquer avec la jeunesse, on a vu mieux et suite aux résultats de dimanche je dirais : peut mieux faire !

Voilà une caricature et des dialogues dignes de sortir de la bouche de Peppone, dans un épisode de Don Camillo.

Ce vocabulaire et ces affirmations d'un autre temps nous ont surpris, d'autant plus qu'ils sont cosignés par des membres verts siégeant dans cet hémicycle.

Je ne qualifierai pas les signataires de gauchos, ce serait une insulte aux nobles cavaliers chevauchant dans les plaines d'Amérique latine. (Clin d'œil à Alejandra) vous lui direz...

Mais quittons ces stéréotypes du siècle passé et parlons de la position du PLR MC au sujet de cette délibération.

Le PLR MC votera favorablement cette délibération, car il nous paraît important que la Commune montre l'exemple en supprimant, au sein de ses bâtiments, les chauffages aux huiles fossiles et en favorisant les énergies renouvelables.

Ce n'est que l'amorce d'une transition écologique que nous devons, dès que l'occasion se présente, étudier et appliquer à tous niveaux.

En conclusion : Ne vous déplaie, le bleu est aussi une couleur majeure qui compose l'Arc en Ciel. "

La parole n'étant plus demandée, **le président** soumet au vote la

**Délibération n° 2023-04a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'253'000.- en vue de substituer la totalité des productions de chaleur au mazout du patrimoine administratif et financier par des agents énergétiques provenant de sources renouvelables et de récupération**

---

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Vu la loi fédérale sur l'énergie (LEne);

Vu la loi cantonale sur l'énergie (LEn – L 2 30);

Vu le règlement d'application de la loi cantonale sur l'énergie (REn – L 2 30.01);

Vu le plan climat cantonal 2030 2ème génération (PCC) et le plan directeur cantonal de l'énergie 2020-2030 (PDE);

Vu la résolution n° 2020-03a demandant la déclaration de l'urgence climatique et la ratification de la « Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie » acceptée le 9 mars 2021 par le Conseil municipal;

Vu les résultats du réaudit 2022 pour la reconduction du label Cité de l'énergie – European Energy Award® Gold;

Vu la résolution n° 2022-05a relative à l'approbation du plan directeur communal de l'énergie 2020-2030 (PDComE 2020-2030) de Meyrin acceptée le 13 septembre 2022 par le Conseil municipal;

Vu le plan des investissements 2022-2032;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 2 mai 2023,

**D E C I D E**

**PAR 29 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ**

**Séance du 2 mai 2023**  
**tenue en séance ordinaire**

1. de réaliser les travaux de construction en vue de substituer la totalité des productions de chaleur au mazout du patrimoine administratif et financier par des agents énergétiques provenant de sources renouvelables et de récupération,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 1'253'000.-** destiné à ces travaux,
3. de prendre acte que des demandes de subvention seront déposées auprès du Fonds énergie des collectivités publiques (Fonds L.2.40) et auprès du Programme Bâtiments pour un montant total estimé de CHF 250'000.-,
4. de comptabiliser les dépenses nettes estimées de CHF 850'500.- dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
5. d'amortir la dépense nette de CHF 850'500.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation de chacun des biens, estimée de 2024 à 2027, de la manière suivante :
  - CHF 103'000    rubrique 02.330
  - CHF 161'750    rubrique 21.330
  - CHF 225'333    rubrique 34.330
  - CHF 161'750    rubrique 54.330
  - CHF 99'333    rubrique 61.330
  - CHF 99'334    rubrique 73.330,
6. de comptabiliser les dépenses nettes estimées de CHF 152'500.- directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier,
7. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'253'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

*[Pause de 20h10 à 21h]*

*[M. Serrano quitte la séance à 20h].*

\* \* \*

12. **Résolution n° 2023-04 présentée par M. Hysri Halimi, au nom du Parti Socialiste, M. Damien Bocard au nom des Verts, et MM. Fabien Grognuz et Tobias Clerc, demandant le jumelage de la commune de Meyrin avec la commune de Viti, au Kosovo.**

**M. Grognuz** indique que, comme annoncé lors du Conseil municipal du mois de mars, les résolutionnaires reviennent avec un projet présentant de légères modifications depuis son retrait le mois passé et vise surtout à répondre à une attente de certains groupes politiques concernant le délai de l'annonce de ce projet et son inscription à l'ordre du jour.

L'idée de ce projet de jumelage découle d'une volonté partagée des résolutionnaires constatant que plusieurs communes genevoises possèdent déjà de tels jumelages et les effets bénéfiques qu'ils produisent. Meyrin compte plus de 140 nationalités et autant de cultures différentes et variées qui font la richesse de la Commune. Quelque part ce projet de jumelage se veut être le résultat de l'ouverture de Meyrin à l'autre en établissant des projets et des relations d'échange réciproques. Dans l'idéal, les résolutionnaires auraient voulu proposer un jumelage avec tous les pays des cinq continents représentés à Meyrin, mais il aurait fallu faire un choix. Ils se sont portés sur la commune de Viti, car à Genève et à Meyrin en particulier, une importante communauté kosovare bien établie est originaire de cette commune. Ils ont eu l'occasion au mois de février de loger chez l'habitant et ont pu rencontrer les autorités et leur faire part de leur initiative, laquelle a reçu un écho favorable. Les résolutionnaires souhaitent un renvoi en commission inclusion et diversité afin de pouvoir discuter du cadre général et de la forme pour accompagner ce projet.

**Le président** déclare que le Bureau propose un renvoi en commission inclusion et diversité. S'agissant d'un nouvel objet, il demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

**M. Pierre Boccard** déclare bis repetita :

" Déjà présentée, puis retirée lors du dernier Municipal, cette résolution n'ayant pas subi de modification spectaculaire nous revient.

Je vais vous conter une petite histoire :

Il était une fois quatre jeunes loups à l'appétit aiguisé, avec déjà de grandes dents, pas issus de la même meute, mais qui partageait de nombreux points communs. Le goût pour la politique, les discussions et échanges nourris, accompagnés, naturellement, par quelques pintes de cervoise.

Au cours de leurs rencontre ils échafaudèrent le projet d'une escapade en commun afin de visiter les contrées d'origine du meneur du moment.

Dès leur retour, ayant trouvé le séjour si plaisant, l'accueil si chaleureux, la bière si bonne et peu chère, ils décidèrent qu'il fallait impérativement jumeler ce lieu idyllique avec leur commune de cœur.

J'aborde ce sujet avec cette description naïve, car bien au contraire cette proposition de résolution engage et soulève des points bien plus importants qu'il n'y paraît.

Dans un premier temps, nous relevons que ce projet a été adopté par le bureau, dont trois résolutionnaires font partie, selon les échanges avec les autres chefs de groupe, ce sujet n'a été présenté qu'au dernier moment et pas ou peu explicité.

La démarche est intéressante, mais pourquoi fixer la ville avec laquelle la commune de Meyrin devrait se jumeler ?

En effet, nous ne savons pas si le Conseil administratif a déjà engagé une étude en vue d'un jumelage, ni quels sont les critères qui permettent de sélectionner les candidats potentiels.

Dans cette salle, chacun d'entre nous aurait à cœur de présenter une ville de son lieu d'origine et nous aurions l'embarras du choix. De l'Afrique à l'Amérique du Sud en passant aussi par les Balkans et j'en passe, je vous proposerais bien Sainte-Anne en Guadeloupe, mer bleue, palmiers, langouste et Ti Punch.

Cette façon de faire, que je veux qualifier d'innocente, risque d'être prise pour une démarche électoraliste : chatouiller un électorat potentiel en vue d'élections futures est un risque à bien calculer. En l'occurrence, si la réponse du Conseil administratif à la résolution est non, la population issue de cette région ne comprendra pas ce refus et si c'est oui, certaines personnes feront le lien de cause à effet en regard de l'origine du président actuel du Conseil municipal.

Si d'aventure la non-entrée en matière est refusée, nous déposerons un amendement afin de modifier cette résolution en retirant l'indication de la ville concernée et en demandant une commission d'information sur le sujet.

En cas de renvoi en commission, nous poserons les questions qui nous paraissent essentielles pour garantir l'équilibre entre une virée entre amis et une visite d'une délégation du Conseil municipal de Meyrin.

Mais nous ne désirons pas « Maudetiser » la situation, mais simplement rappeler le devoir éthique de chacun.

C'est pour ces raisons que nous vous demandons de refuser l'entrée en matière sur cette résolution et afin de garantir la liberté de chacun, nous demandons le vote à bulletin secret.

Merci de votre attention."

**Le président** déclare que le vote à bulletin secret n'est pas autorisé dans ce cas de figure, mais uniquement en cas d'élection. Cette précision se trouve à l'article 63 du règlement du Conseil municipal.

**M. Scandurra** déclare que cette résolution a fait l'objet de grandes discussions, car elle a été introduite au forcing à deux reprises. La majorité du groupe PDC-VL ne se retrouve pas dans cette manière de faire, bien qu'il soit clairement ouvert à l'idée de jumelage de Meyrin avec une commune suisse ou étrangère. Demander dans le titre de la résolution le jumelage avec la commune de Viti au Kosovo est prématuré. D'une part, Meyrin a déjà tissé des liens forts avec celle de Malishëvë également au Kosovo.

D'autre part, il faut définir des conditions cadres des demandes de jumelage. Le PDC-VL aurait apprécié que soit pris en considération, dans ce deuxième dépôt de la résolution, la demande de retrait du nom de Viti. Il y a 140 nationalités à Meyrin-Cointrin qui font sa richesse culturelle et autant de jumelages possibles.

Vu l'insistance des résolutionnaires, le PDC-VL espère qu'il n'y a pas eu de promesses faites aux autorités de Viti et laissera la liberté de vote.

**M. Fabre** ne répondra pas sur le fond, mais pense qu'un vote nominal pourra faire l'affaire au lieu du bulletin secret. *[Sa demande est suivie par 3 autres personnes].*

La parole n'étant plus demandée, **M. Halimi** soumet au vote l'entrée en matière et demande au premier secrétaire de prendre la relève pour le vote nominal.

**Séance du 2 mai 2023**  
**tenue en séance ordinaire**

**M. Grognez** procède au vote nominal :

<i><b>Nom</b></i>	<i><b>Parti</b></i>	<i><b>Signature</b></i>	<i><b>Nom</b></i>	<i><b>Parti</b></i>	<i><b>Signature</b></i>
Amato Maurice	Ve	oui	Hillemanns Hartmut	S	<b>absent</b>
Billet Isabelle	MCG	non	Husanovic Sanida	MCG	oui
Boccard Damien	Ve	oui	Iswala Placide	S	oui
Boccard Pierre	LR	non	Lorentz Sébastien	LR	abstention
Boccard Yolande	DC/VL	oui	Loureiro Daniel	S	oui
Brocard Eric	S	oui	Murciano Claudine	Ve	abstention
Bucher Denis	Ve	abstention	<u>Nobs Cyril</u>	UDC	oui
<u>Clerc Tobias</u>	DC/VL	oui	<u>Rheiner Fabrice</u>	MCG	oui
Deluermoz Cosima	DC/VL	non	Sanchez Francisco	S	oui
Dimopoulos Elisa	S	oui	Scandurra Alessandro	DC/VL	non
Fabre Michel	S	oui	Schweizer Adriana	UDC	non
Ferati Bektesh	UDC	oui	Seeger Pascal	DC/VL	<b>absent</b>
Fontanini Marco	S	oui	Serrano Philippe	LR	<b>absent</b>
Froidevaux Etienne	Ve	oui	Trippel Martin	UDC	non
Gaetanino Marco	HP	<b>absent</b>	Bettancourt Jenny	Ve	oui

**Séance du 2 mai 2023**  
**tenue en séance ordinaire**

<u>Grognuz Fabien</u>	LR	oui	<u>Um Esther</u>	Ve	<b>absente</b>
Hartmann Esther	Ve	oui	Willi Pierre-Henri	LR	non

**M. Halimi** annonce que **l'entrée en matière** est acceptée par 19 oui, 7 non et 3 abstentions.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède ensuite au vote du **renvoi en commission inclusion et diversité**, qui est accepté par 24 oui et 4 abstentions.

\* \* \*

13. **Résolution n° 2023-05 présentée par MM. Marco Fontanini et Francisco Sanchez, au nom du Parti Socialiste de Meyrin-Cointrin, et M. Fabrice Rheiner, au nom du MCG, demandant la mise en place d'un sondage afin d'évaluer le degré de satisfaction auprès des acteurs concernés par la prestation de restauration scolaire.**

**M. Fontanini** ne souhaite pas expliquer le projet étant donné que le texte est assez clair, mais précise que les résolutionnaires demandent un vote immédiat. La commission devrait se réunir une fois que le résultat du sondage effectué par l'administration sera connu, car il est inutile de le faire avant.

**Le président** indique que le Bureau propose un vote immédiat. Il demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière. Comme ce n'est pas le cas, il met aux voix le **vote immédiat**, qui est accepté par 28 oui, soit à l'unanimité. **Le président** ouvre les débats.

**M. Sanchez** annonce que cette résolution entre dans le programme de législature dans le cadre d'une alimentation saine et durable et plus particulièrement dans les travaux d'amélioration des prestations des restaurants scolaires. Il s'agit de sonder les enfants, les parents et le personnel encadrant afin que les élus puissent se questionner et réfléchir sur la nourriture servie dans les restaurants scolaires, laquelle suscite un certain nombre d'interrogations parmi les bénéficiaires. La notion de plaisir pour l'enfant est la base même de la découverte des plats. Il faut donc s'assurer que la stratégie d'alimentation saine et durable, qui devrait être accessible à tous les enfants, est bel et bien appliquée, tant du point de vue du label Fourchette verte que du choix des repas conforme aux attentes des familles qui auraient opté pour la variante végétarienne. Sans oublier qu'il faudrait s'assurer que les enfants mangent suffisamment, tant du point de vue de la quantité que de la qualité nutritionnelle des repas servis. Le sondage vise à vérifier si les avis négatifs recueillis par les résolutionnaires de la part de certains bénéficiaires relèvent d'appréciation ponctuelle ou s'il s'agit de constats récurrents qui nécessitent que l'on tire la sonnette d'alarme, car il est important de pouvoir s'assurer que le sondage couvre tous les aspects précités pour avoir les informations nécessaires

au bon déroulement des travaux et des actions politiques ultérieures. Par conséquent, le parti socialiste propose de préavisser favorablement cette résolution.

**Mme Hartmann** indique que les Vert-e-s soutiendront cette résolution, qui va tout à fait dans le sens des idées que son parti défend et qui entre dans le cadre du programme de législature.

La parole n'étant plus demandée, **M. Halimi** met aux voix la

**Résolution n° 2023-05 présentée par MM. Marco Fontanini et Francisco Sanchez, au nom du Parti Socialiste de Meyrin-Cointrin, et M. Fabrice Rheiner, au nom du MCG, demandant la mise en place d'un sondage afin d'évaluer le degré de satisfaction auprès des acteurs concernés par la prestation de restauration scolaire**

---

Vu le point 3 du programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif, qui vise à favoriser et rendre accessible une alimentation saine et durable (pour toutes les générations);

Vu que les restaurants scolaires sont un acteur important de la santé publique;

Vu les recommandations de l'OMS pour tous les acteurs de la santé publique formulées notamment dans la « Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé » adoptée en 2004;

Vu que de plus en plus de parents expriment le souhait que leurs enfants reçoivent une alimentation saine, équilibrée et, si possible, issue de production locale;

Vu que tous les enfants doivent recevoir quotidiennement un apport équilibré, aussi en termes de protéines;

Vu qu'il relève des tâches de l'école de sensibiliser les élèves à une alimentation saine et équilibrée, ainsi qu'au développement durable;

Vu la résolution n° 2021-02 demandant que les restaurants scolaires offrent une alternative végétarienne lors de repas carnés;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le référentiel communal d'alimentation saine et durable en restauration collective validé par le Conseil administratif et présenté en commission alimentation durable ad hoc élargie le 8 juin 2022;

Vu les rapports des commissions alimentation durable ad hoc, alimentation durable ad hoc élargie, travaux publics & entretien des bâtiments et alimentation durable ad hoc et travaux publics & entretien des bâtiments conjointes;

Conformément aux articles 29, al.3 et 48, let. a de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à l'article 30 du règlement du Conseil municipal;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 2 mai 2023,

**D E C I D E**

**PAR 28 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ**

1. de demander au Conseil administratif :
  - a. d'organiser, au plus tard dans le courant du premier trimestre de la prochaine année scolaire, un sondage sur la prestation des cantines scolaires auprès des acteurs concernés (enfants, parents et personnel d'encadrement),
  - b. de donner un droit de regard sur le questionnaire au Conseil municipal avant de réaliser le sondage,
  - c. de mettre les résultats du sondage à disposition du Conseil municipal.

\* \* \*

**14. Motion n° 2023-01 présentée par M. Maurice Amato, au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, demandant d'étudier le remplacement de la glace de la patinoire extérieure par une surface synthétique.**

**M. Amato** procède à la présentation de sa motion :

"Comme promis lors de l'étude du budget 2023, voici la motion demandant l'étude du remplacement de la glace de la patinoire extérieure par une glace synthétique. J'entends déjà certains d'entre vous s'indigner contre cette proposition ambitieuse, nous traitant de dogmatique et d'être absolument contre tous les loisirs.

Il est aujourd'hui une réalité que personne ne peut nier : le réchauffement climatique actuel et si on n'agit pas immédiatement, l'humanité va disparaître. Oui l'humanité et non la planète, qui elle se remettra très bien, en quelques milliers d'années peut-être, mais sans nous, elle ne se portera que mieux.

Mais revenons à nos patins. La proposition que les Vert-e-s vous proposent d'étudier n'est pas celle de la suppression d'un loisir, ô combien aimé par les familles, ou la suppression de possibilité pour nos clubs de patins, que ceux-ci soient de hockey ou de patinage, mais bien un compromis entre l'urgence climatique, et le besoin de cette surface tant pour le loisir des Meyrinois que pour les clubs.

Et oui, vous avez bien entendu, une glace synthétique pour faire du hockey ou du patinage artistique !

La technologie avance et aujourd'hui les produits proposés pour remplacer la glace traditionnelle sont excellents, au point que le HC Davos, bien connu de tous les fans de hockey pour avoir gagné 31 titres de National League, en a fait un atout pour son centre de formation et d'entraînement !

Un grand nombre de joueurs de NHL, (ligue nord-américaine de hockey, la plus prestigieuse du monde) utilise de la glace synthétique, que ce soit en club ou de manière personnelle. Roman Josi, pour ne citer que lui, utilise une patinoire

synthétique. Je ne pourrais pas vous citer autant de référence dans le patinage artistique, n'étant pas du tout expert de cette discipline.

Pour nous, la patinoire extérieure n'est actuellement plus justifiable, avec des températures printanières au mois de janvier déjà. La couvrir n'est pas possible rapidement, et sans une vraie infrastructure, cela ne changera pas la problématique des températures extérieures. La solution de la glace synthétique est rapide à mettre en place, et plus économe, tant en achat et installation qu'en entretien.

De plus, cela permettra au club de hockey ou au patinage artistique de pouvoir l'utiliser toute l'année, y compris l'été. Plus besoin de commencer les entraînements à la vallée de Joux ou dans une autre région plus froide.

Afin de pouvoir discuter sereinement de ce projet, et que les créateurs de cette nouvelle glace synthétique et même si possible des utilisateurs puissent venir vous présenter ce produit innovant et j'espère vous convaincre que c'est une alternative crédible et durable, merci d'accepter l'entrée en matière et le renvoi en commission vie culturelle et sportive."

**M. Halimi** annonce que le Bureau propose une non-entrée en matière.

**M. Fabre** s'oppose à la position du Bureau concernant la non-entrée en matière. Il déclare au nom des Socialistes :

"Nous souhaitons entrer en matière sur cette motion et l'accepter. En effet, elle demande juste d'organiser une ou plusieurs commissions vie culturelle et sportive autour du sujet d'une glace synthétique pour la patinoire extérieure. Ce sujet est revenu plusieurs fois sur la table sans traitement adéquat. Nous nous devons de creuser le sujet en commission faute de quoi ceci va revenir sous une forme ou une autre et sans que nous ayons une idée réelle du sujet.

Nous devons auditionner les clubs de patinage et de hockey, les usagers, les fabricants de surface synthétique, peut-être visiter une installation. Nous devons pouvoir mettre un chiffre réel sur la consommation énergétique de la patinoire extérieure. Il faut pouvoir prendre une décision éclairée et ne pas se baser sur des dogmes, faire un bilan CO<sub>2</sub> complet, car si c'est pour aller mettre les membres des clubs dans des bus pour aller chercher la glace ailleurs, nous n'allons rien gagner. Faire un bilan de l'utilisabilité de la surface synthétique pour le hockey, le patinage artistique et les amateurs de patins à glace. Le processus sera long mais débutons-le.

Nous allons entrer en matière et accepter la motion et invitons les autres groupes à en faire de même."

**M. Pierre Bocard** abonde dans le sens de son préopinant.

**M. Clerc** déclare au nom du PDC-VL :

"La proposition de M. Amato ne semble actuellement pas réalisable. En effet, la Commune a déjà effectué des tests avec des surfaces synthétiques pour la patinoire extérieure et ceux-ci furent un véritable désastre. Aujourd'hui, les surfaces synthétiques utilisées pour le patinage ne se font qu'en intérieur et dans des contextes très précis, notamment pour le perfectionnement du patinage individuel. Tant pour le public que pour le patinage artistique ou le hockey sur glace, les solutions développées sont totalement insatisfaisantes. Aussi les différentes réglementations en vigueur dans la pratique du patinage ou du hockey sur glace ne

permettent pas d'accueillir des compétitions sur ces surfaces. En résumé, cette surface n'est pas recommandée pour la pratique des sports de glisse que cela se fasse en amateur ou en professionnel.

Si un renvoi en commission semble se dessiner, le groupe PDC-VL y participera avec plaisir. Elle pourra être le moment d'étudier une éventuelle couverture de la patinoire extérieure sur laquelle il serait possible d'installer de magnifiques panneaux photovoltaïques."

**M. Halimi** soumet au vote **l'entrée en matière**, qui est acceptée par 21 oui, 5 abstentions et 3 non. Il ouvre le débat.

**M. Amato** explique que l'idée première était de faire un vote immédiat afin que le Conseil administratif puisse étudier la question d'ici fin octobre. Si l'on renvoie le projet en commission, le Conseil administratif ne fera pas le travail, mais ce sera au motionnaire d'aller chercher des utilisateurs. Il n'est pas sûr d'avoir les ressources nécessaires ou les mêmes ressources que le Conseil administratif. Il rappelle qu'il s'agit du principe de traitement d'une motion.

**M. Fabre** fait remarquer que la motion est adressée au Conseil administratif pour exécuter quelque chose. Par conséquent, elle est acceptée ou refusée. De plus, le texte du dispositif est très clair : demander au Conseil administratif d'étudier la chose. Il est également favorable au vote immédiat.

**M. Halimi** abonde dans le sens du motionnaire et de M. Fabre. Il passe au vote de la

**Motion n° 2023-01 présentée par M. Maurice Amato, au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, demandant d'étudier le remplacement de la glace de la patinoire extérieure par une surface synthétique**

---

Vu que la patinoire extérieure est très populaire auprès des habitants de la Commune et des alentours;

Vu que la glace naturelle nécessite des conditions climatiques spécifiques pour être maintenue en bon état, ce qui peut limiter la durée d'utilisation de la patinoire;

Vu que les surfaces synthétiques ont fait leurs preuves dans de nombreuses patinoires extérieures et offrent une alternative durable et plus flexible;

Vu la résolution n° 2020-03a déclarant l'urgence climatique votée le 9 mars 2021;

Vu la crise énergétique actuelle;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 2 mai 2023,

**DECIDE**

**PAR 25 OUI, 3 NON ET 1 ABSTENTION**

de demander au Conseil administratif :

- de présenter d'ici à fin octobre, en commission, une solution pour remplacer la glace de la patinoire extérieure par une surface synthétique,
- de convoquer une commission afin de recevoir des utilisateurs de glace traditionnelle et de glace synthétique.

\* \* \*

15. **Annonces de projets.**

**M. Bucher** souhaite déposer un projet de motion demandant plus de transparence de la Commune sous la forme d'une comptabilité par politique publique. Les groupes intéressés à soutenir ce projet sont priés de le contacter. Sa deuxième annonce de projet concerne l'augmentation du montant à disposition pour le Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité.

**M. Willi** annonce que son groupe PLR, sur initiative du PLR de la rive droite, va déposer un projet de résolution à la prochaine séance concernant un développement de la rive droite raisonné et raisonnable. Ce projet a déjà été déposé dans d'autres communes. Le but de ce projet est d'inviter le Conseil administratif à présenter cette résolution au Conseil d'Etat pour que ce dernier tienne compte que la rive droite supporte déjà énormément d'infrastructures à forte nuisance. Si d'autres groupes sont intéressés à s'associer à cette résolution, ils peuvent prendre contact avec les membres du PLR.

**M. Grognez**, en tant que premier secrétaire, annonce que le PDC-VL va présenter une motion demandant l'étude et la construction urgente d'installations de panneaux photovoltaïques pour pallier la pénurie d'énergie à venir.

\* \* \*

16. **Propositions individuelles.**

**Mme Schweizer** estime que le jardin, situé à côté du centre œcuménique [*ancienne parcelle des Incroyables comestibles*] est dans un pitoyable état et absolument pas soigné. Il y a une petite baraque installée pour ranger les outils. Elle demande qui a autorisé la pose de cette cabane. L'image de marque de Meyrin laisse à désirer d'autant plus que le tram passe devant. Elle dit ne pas s'opposer à l'installation de

jardins potagers, mais il faudrait veiller à l'ordre de la parcelle et sinon veiller à apposer un règlement avec des directives précises.

**M. Amato** propose que, comme pour les traiteurs, on puisse changer de viticulteurs pour les séances de commissions et du Conseil municipal et éviter tout monopole. Le Canton a la chance de disposer d'un nombre importants d'excellents viticulteurs et l'on pourrait organiser un tournus comme pour les traiteurs, par exemple avec un changement chaque année.

\* \* \*

### 17. Questions.

**Mme Schweizer** rappelle qu'elle avait demandé, il y a quelque temps, s'il était prévu de mettre des tableaux à l'Auberge communale pour donner un peu plus de chaleur. Il lui avait été répondu que les tableaux étaient commandés. Cela fait une année que l'Auberge est ouverte, mais il n'y a toujours pas de tableaux en vue. Elle demande quand est-ce que l'on envisage d'installer les tableaux promis afin de rendre l'Auberge un peu plus gaie. Elle espère qu'on ne prétextera pas de ne pas avoir le budget.

Sa deuxième question concerne l'arcade du coiffeur Pascal à Meyrin village, qui n'a toujours pas été louée, pour les raisons bien connues. Toutefois, pour l'image de marque de Meyrin, il faudrait réparer la vitrine cassée et peindre les vitres d'une couleur opaque pour indiquer qu'elle est vide. De plus, elle estime que la signalétique « coiffeur Pascal » est particulièrement laide et qu'il serait temps de l'enlever.

**M. Tremblet** répond que, sous réserve de l'autorisation de construire qui doit être déposée par la boulangerie Oberson, les travaux d'agrandissement qui engloberont l'arcade du coiffeur, auront lieu prochainement.

\*\*\*\*

Suite à la suppression de la TPC en 2024, **M. Willi** demande combien de personnes s'occupent d'encaisser la TPC dans l'administration et que vont-elles faire après cette date.

**M. Tremblet** répond qu'il y a trois personnes, mais il ne sait pas à quel taux d'occupation elles sont. Un d'entre eux va prendre sa retraite en début 2025. Les deux autres collaboratrices seront reclassées au sein du service des finances, puisque ce dernier accuse un nombre important d'heures supplémentaires.

\*\*\*\*

**M. Amato** demande si l'on pourra demander l'avis des usagers lors de l'élaboration du futur skateparc. On sait qu'il va retourner sur le site derrière le centre commercial.

**Séance du 2 mai 2023**  
**tenue en séance ordinaire**

Il espère que l'idée n'est pas de refaire la même chose, mais de l'améliorer et que pour cette étape, il propose d'inviter les usagers. Le skateparc ayant déjà été créé à travers une démarche participative, il suppose que cette bonne pratique va se poursuivre.

\*\*\*\*

**Mme Deluermoz** remercie la Commune d'avoir enlevé les graffitis qui se trouvaient le long des murs à l'arrêt de tram Vivarium-Jardin alpin. Néanmoins, au niveau des escaliers pour monter à l'arrêt du tram, qui appartiennent probablement au Canton, on trouve encore de ces graffitis. Serait-il possible de les couvrir par de jolis graffitis ?

**M. Tremblet** répond que le Fonds d'art avait pris à sa charge les fresques murales, dont une a été vandalisée par un graffiti de basse catégorie. Le Fonds d'art a repris en charge les travaux pour refaire la fresque vandalisée. Les murs appartenant au Canton, le Fonds d'art est en discussion avec ce dernier pour repeindre lesdits murs. **M. Tremblet** ne connaît pas la politique du Canton en ce qui concerne les graffitis sauvages, mais il ne pense pas que ce dernier ait une politique proactive comme la Commune. Il indique que la demande de Mme Deluermoz sera relayée.

\*\*\*\*

Interpellé par plusieurs aînés, **M. Iswala** demande si le voyage pour les aînés aura lieu en 2023.

**M. Cornuz** rappelle que la politique a légèrement changé, puisque ce voyage ne peut plus avoir lieu en dehors de Suisse. De plus, il explique, qu'étant donné le contexte en fin d'année dernière, il n'y a pas de budget pour l'année 2023.

Il était question d'envisager un potentiel voyage en Suisse pour 2023, mais il ne pense pas que les délais pourront être respectés pour différentes raisons internes, étant donné son retour tardif et du fait qu'il n'a pas encore eu l'occasion d'en discuter avec la responsable, qui est également absente pour des raisons personnelles. Une réponse lui sera donnée lors du prochain municipal, mais il part du principe qu'ils sont hors-délai pour un voyage cette année.

**M. Iswala** indique néanmoins qu'il y a une ligne budgétaire pour ce voyage.

**Le président** lui suggère d'en discuter après la séance avec le conseiller administratif délégué.

Il remercie l'assemblée pour la qualité des débats et clôt la séance.

\* \* \*

**Séance du 2 mai 2023  
tenue en séance ordinaire**

**La séance est levée à 21h50/BNI.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en  
date du 17 mai 2023.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire :

Le président :

Fabien Grognez

Hysri Halimi